Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le 04/11/2026
ID : 038-213804990-20261102-D_01_02112026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – six, le 02 novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 27 octobre 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Valérie CHALLON, Maire.

Présents : Valérie CHALLON, Michel MARTOIA, Lucie BALMET, Elodie JODAR, Dominique PICAVEZ, Bruno DE CRECY, Christophe MILLAN, Michèle ROJAS, Frédéric MAUGIRON.

Excusés : Renaud VAN DUIJN pourvoir à Valérie CHALLON, Patrick GUIGNIER pouvoir à Frédéric MAUGIRON, Géraldine GROSSELLI pourvoir à Christophe MILLAN, Cécile ARNAUD pouvoir à Michèle ROJAS.

Absents : Stéphane TONIZZO, Sandrine BOSCARO

Nombre de suffrages exprimés : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° D_01_02112026

Convention de partenariat avec l'association Maison Pour Tous relative à l'activité « Reprise de sports seniors »

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune de Susville souhaite favoriser le développement de la pratique sportive pour tous les habitants et notamment proposer des activités physiques adaptées aux personnes âgées de 65 ans et plus.

Dans ce cadre, l'association Maison Pour Tous organise une activité intitulée « Reprise de sports seniors ». Afin de contribuer au développement de cette action, la Commune souhaite mobiliser son éducateur territorial des activités physiques et sportives (ETAPS) pour assurer l'animation des séances. Il est proposé que l'intervention de l'agent communal soit organisée le mercredi matin, de 8 h 30 à 9 h 30, pendant les semaines scolaires.

Cette intervention constitue une contribution en nature de la Commune, consentie à titre gratuit.

L'association Maison Pour Tous demeure l'organisatrice de l'activité. Elle assure notamment les inscriptions des participants, la perception des participations financières et l'organisation de l'activité.

Afin de formaliser les conditions de ce partenariat, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention de partenariat entre la Commune de Susville et l'association Maison Pour Tous.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE la convention de partenariat avec l'association Maison Pour Tous relative à l'activité « Reprise de sports seniors », annexée à la présente délibération ;

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le 04/11/2026
ID : 038-213804990-20261102-D_01_02112026-DE

PRÉCISE que cette contribution est consentie à titre gratuit ;

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent sont inscrits au budget communal.

Le Secrétaire de séance
Elodie JODAR

Le Maire
Valérie CHALLON

Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission à la Préfecture
et de la publication sur le site internet
de la commune www.susville.fr
le 4 novembre 2026.
Le Maire, Valérie CHALLON.